**NEUVIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES** OEA/Ser.W/XXVII.9

**ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA CULTURE** CIDI/REMIC-IX/DEC.1/22

Du 27 au 28 octobre 2022 28 octobre 2022

Antigua Guatemala, Guatemala Original: espagnol

DÉCLARATION D'ANTIGUA GUATEMALA

« La technologie, la créativité et l'innovation en tant que possibilités de développer et de renforcer la culture »

(Adoptée à la huitième séance plénière et sujette à révision par la Commission de style)

NOUS, MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA CULTURE DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), réunis à Antigua Guatemala (République du Guatemala), les 27 et 28 octobre 2022, à l'occasion de la Neuvième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI*)*,

CONSIDÉRANT:

Que le thème de la Neuvième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, « La technologie, la créativité et l'innovation en tant que possibilités de développer et de renforcer la culture », reconnaît que la pandémie de COVID-19 a gravement touché un grand nombre de secteurs clés et moteurs de l'activité économique dans les pays du monde entier, et que les effets sur les industries culturelles et créatives ont été particulièrement dévastateurs, et cela a été surtout évident dans les activités liées aux locaux et complexes tels, entre autres, les théâtres, les bibliothèques, les centres culturels, la musique en direct, les festivals, les cinémas et les musées dans notre région,

Que les secteurs créatifs et culturels ont le potentiel de devenir des moteurs permanents d’une activité économique relancée, par la production, la distribution et/ou la commercialisation de biens, services, activités et produits culturels et artistiques ainsi que de biens créatifs, qui peuvent également provenir du patrimoine, naturel et culturel, matériel et immatériel; et que le renforcement des systèmes d'information et des systèmes de mesure est un facteur déterminant pour quantifier et réaliser ce potentiel,

RAPPELANT que la Huitième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture s'est tenue sur le thème « Renforcement de l’économie créative et du secteur de la culture : Repositionner le secteur de la culture pour assurer le développement durable »,

RAPPELANT ÉGALEMENT que le Plan de travail 2020-2022 de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) accorde la priorité aux domaines suivants : Renforcement de l'économie créative : Créativité, innovation et inclusion ; Diversité culturelle et développement durable ; Informations et indicateurs au service de la prise de décision ; Patrimoine culturel : Identité, inclusion et productivité ; et Reconnaissance du patrimoine culturel des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques,

RECONNAISSANT :

Qu’en dépit de l'impact sévère de la pandémie de COVID-19 sur le secteur de la culture, certains artistes, cadres et travailleurs du secteur de la culture ont réussi à poursuivre leurs activités durant cette période en s'adaptant aux circonstances, grâce à l'utilisation d'outils technologiques et numériques, avec le soutien des autorités culturelles gouvernementales,

La précarité des conditions professionnelles et sociales des cadres et des travailleurs de la culture, comme en attestent les différentes incidences de la pandémie de COVID 19 sur le secteur,

Que, pour garantir le droit des citoyens à participer à la vie culturelle, en respectant et en encourageant la diversité culturelle et la protection du patrimoine culturel, dans un contexte de confinement et de grande vulnérabilité sociale des différents agents culturels, les États membres ont été contraints de reprogrammer et de redéfinir des stratégies et des priorités efficaces en matière de politiques publiques et de ressources techniques et financières, notamment dans le secteur de la culture,

Que les mesures d'urgence et de relance en faveur du secteur de la culture, qui ont été mises en œuvre dans le but d'atténuer les effets sociaux et économiques sur le secteur, en s’appuyant sur des partenariats public-privé, nationaux et internationaux, ont été essentielles en vue du renforcement des relations interinstitutionnelles et, partant, ont consolidé les espaces de participation des citoyens à l’édification des politiques publiques pour le secteur de la culture, dans ses différentes sphères,

Le rôle de la technologie, de la créativité et de l'innovation en matière d'échange d'informations et de données d'expériences, en particulier entre les pays des Amériques, dans le renforcement de la culture et des expressions artistiques et culturelles,

L'utilisation des technologies de l'information et des communications dans la collecte, la conservation, la sauvegarde et la diffusion des œuvres d’art et du patrimoine matériel et immatériel ; ainsi que les défis posés par l'augmentation des transferts illicites de biens culturels dans l'environnement numérique,

Que pendant la pandémie, les artistes, créateurs, cadres et travailleurs du secteur de la culture ont été mis au défi d'explorer les possibilités offertes par la technologie pour produire du contenu numérique dans de nouveaux formats consommables ainsi que pour entrer en contact avec le public et de nouveaux consommateurs de biens et de services culturels et créatifs par de nouveaux moyens,

Que les défis liés, entre autres, à la fracture numérique, aux disparités dans l’accès et l'utilisation des technologies par les cadres et les travailleurs du secteur de la culture dans la région, ainsi qu’aux inégalités dans la disponibilité de ces technologies au sein des pays et régions, et entre ceux-ci, continuent d’être une source de préoccupation pour les autorités culturelles des États membres,

Que les possibilités qu’apportent la technologie, la créativité et l'innovation au développement durable et au renforcement de la culture nécessitent l'adoption de politiques publiques et de méthodologies afin de promouvoir la formation et l'utilisation des technologies dans la gestion, la production et la consommation des arts, de la littérature et des autres biens et services culturels et créatifs,

Le rôle de la culture dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations unies,

CONSIDÉRANT que l'échange d'informations sur les modèles de recherche en matière de développement culturel et d'autres méthodes qui utilisent la technologie pour générer des biens et des services culturels axés sur le patrimoine culturel précolombien, autochtone et celui des personnes d'ascendance africaine, et que les stratégies numériques visant à promouvoir la consommation des arts, de la culture et des œuvres littéraires, dans le respect des règles nationales et internationales en matière de droits d'auteur, sont des facteurs importants pour élargir l'éventail des activités artistiques et des biens culturels disponibles,

PRENANT ÉGALEMENT EN COMPTE que les industries culturelles et créatives dans les Amériques sont, dans une large mesure, composées d'entreprises informelles, de microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME), d'artistes, de cadres et de travailleurs de la culture, de communautés porteuses du patrimoine culturel, et d'autres petits producteurs de produits et services culturels et créatifs ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que la Déclaration de Bridgetown, « Renforcement de l’économie créative et du secteur de la culture : Repositionner le secteur de la culture pour assurer le développement durable », a prié instamment les États membres d’adopter des mesures visant à renforcer les liens entre l’économie créative et le secteur de la culture ; et d’encourager la coopération entre les pays par le biais, notamment, de la promotion de l’innovation et de la créativité parmi les micro, petites et moyennes entreprises et d’autres unités de production,

RECONNAISSANT EN OUTRE que les industries culturelles et créatives des Amériques n'ont pas encore réalisé leur plein potentiel et leur pleine contribution économique et sociale, de sorte que leur apport à l’économie peut être plus importante ; et que les technologies de l'information et des communication, et celles du numérique, sont de plus en plus utilisées dans les efforts de collecte, de conservation, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine culturel et artistique, et représentent donc un moyen de renforcer le patrimoine et les expressions culturelles dans les Amériques,

RECONNAISSANT l'importante contribution de la Colombie, durant son exercice de la présidence de la CIC, à l'élaboration et à la mise en œuvre réussie du Plan de travail 2020-2022 de la CIC dans tous les domaines, et en particulier en ce qui concerne l'organisation d'activités à l'appui des domaines prioritaires ci-après : Reconnaissance du patrimoine culturel des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques ; Patrimoine culturel : Identité, inclusion et productivité, y compris les échanges de données d'expériences en matière de protection des métiers traditionnels ; et Renforcement de l'économie créative : Créativité, innovation et inclusion, par la réalisation consécutive du Grand Forum mondial sur les arts, la culture, la créativité et la technologie (G-FACCT),

DANS LE BUT DE RENFORCER LA TECHNOLOGIE, LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION EN TANT QUE POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPER ET DE RENFORCER LA CULTURE, NOUS ENGAGEONS À :

1. Veiller à ce que la technologie, la créativité et l'innovation soient des outils essentiels de la relance du secteur culturel et créatif après la COVID-19.
2. Promouvoir le rôle de la culture dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations unies, dans le cadre de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) de l'Organisation des États américains (OEA).
3. Maximiser les possibilités qu'offrent la technologie, la créativité et l'innovation aux États des Amériques pour développer, renforcer et sauvegarder leurs expressions culturelles et artistiques par la numérisation, la collecte, la conservation, la diffusion et les échanges licites et sûrs relatifs au patrimoine culturel et artistique, et encourager les États membres à étudier ces possibilités de manière individuelle et collective.
4. Adopter des mesures qui encouragent l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour favoriser la collecte, la protection, la conservation et la mise en valeur de la mémoire sociale, du patrimoine culturel et artistique des peuples et de leurs savoirs traditionnels et ancestraux, afin de créer les conditions d'une transmission de génération en génération.
5. Promouvoir et renforcer les plans, programmes et projets de recherche à l’aide d’outils de collecte et d'analyse des données et statistiques culturelles, y compris les statistiques culturelles permettant de comprendre l'importance des secteurs culturels et créatifs en mesurant leur impact et leur contribution économique, en tant qu’instruments qui permettent d’optimiser la formulation de politiques afin de renforcer ces domaines clés dans les États membres.
6. Soutenir le travail de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) dans le domaine des comptes satellites de la culture afin de renforcer la formation et les systèmes de mesure, y compris les bonnes pratiques en matière de collecte, d'utilisation et d'exploitation des données dans les secteurs culturels et créatifs, afin d'améliorer la quantification et le développement du potentiel existant dans ces domaines clés, en mettant l'accent sur les industries culturelles et créatives.
7. Explorer les possibilités et les stratégies de coopération dans l'ensemble du continent américain en ce qui concerne, entre autres, l'atténuation des difficultés liées à la fracture numérique, aux disparités dans l’accès et l'utilisation des technologies par les cadres et les travailleurs du secteur de la culture dans la région, ainsi qu’aux inégalités dans la disponibilité de ces technologies au sein des pays et régions, et entre ceux-ci, afin de renforcer l'utilisation de la technologie et de l'innovation dans les secteurs culturels et créatifs des Amériques.
8. Adopter des mesures visant à renforcer les liens entre le secteur de la culture et le secteur créatif, et encourager la coopération entre les pays dans l'utilisation et l'exploitation des technologies de l'information et des communications et celles du numérique, ainsi que d'autres technologies émergentes, en vue du renforcement du patrimoine et des expressions culturelles, en particulier parmi les MPME.
9. Partager des informations sur les modèles de recherche en matière de développement culturel et d'autres méthodes qui utilisent la technologie pour générer des biens culturels axés sur le patrimoine culturel précolombien, autochtone et celui des personnes d'ascendance africaine, ainsi que pour promouvoir des stratégies numériques visant à accroître la consommation et la diffusion des biens et des services culturels.

DÉCIDONS PAR CONSÉQUENT :

1. De mettre en œuvre la Déclaration d'Antigua Guatemala et son Plan d'action, en tant que cadre de promotion d'une coopération fondée sur l'action, qui crée des possibilités dans les domaines de la technologie, de la créativité et de l'innovation afin de développer, renforcer et diffuser la culture dans les Amériques au cours de la période 2023-2025, et d’encourager les États membres à dégager et à affecter les ressources nécessaires, en fonction de leurs disponibilités budgétaires.
2. D’exhorter les États membres à adopter des politiques publiques et des programmes budgétaires, ou d’autres mécanismes de financement, qui favorisent un soutien continu aux MPME, aux artistes, aux cadres et aux travailleurs du secteur de la culture qui ont été touchés par la pandémie de COVID-19 ; et de stimuler la relance des industries culturelles et créatives afin qu'elles puissent accroître leur contribution économique et jouer un rôle plus important dans le développement de leurs pays respectifs.
3. De renouveler notre engagement et notre soutien à la Commission interaméricaine de la culture (CIC) en ce qui concerne les activités et les mesures liées aux comptes satellites de la culture qui contribueront à la réalisation des objectifs et des engagements de la présente Déclaration.
4. D’inviter les États membres à approfondir le développement de la diplomatie culturelle, afin de forger des alliances stratégiques avec d'autres pays, organismes, mécanismes multilatéraux et entités privées nationales et internationales, qui permettront de promouvoir l'offre et l’acceptation de la coopération technique et financière, ainsi que de générer un consensus en vue de l'inclusion d'un objectif spécifique à la culture dans le prochain programme d’action pour le développement.
5. De créer trois groupes de travail dans le cadre de la CIC pour identifier les activités et les mesures susceptibles de contribuer aux objectifs et aux engagements énoncés dans la présente Déclaration: Le Groupe de travail 1 sur les méthodologies et les politiques de promotion de la gestion et de la consommation des biens et des services culturels dans l'environnement numérique; le Groupe de travail 2 sur l'économie et les industries culturelles et créatives; et le Groupe de travail 3 sur la collecte, la protection, la conservation, la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine culturel, des expressions culturelles et artistiques, et des savoirs traditionnels et ancestraux.
6. De consentir les efforts nécessaires pour affecter des ressources techniques, humaines et financières à la participation aux réunions et aux activités des groupes de travail, ainsi que pour diffuser leurs convocations, leurs réunions et leurs résultats auprès des ministères des secteurs concernés, des organisations internationales et d’autres institutions concernées qui peuvent contribuer à ces groupes de travail et en tirer parti, en tenant compte de la disponibilité des ressources financières de chaque État membre et à l'OEA.
7. De charger le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), en tant que Secrétariat technique de la CIC, de continuer, entre autres, à fournir une assistance technique aux États membres, et de faciliter la communication entre les groupes de travail ainsi que la mise en œuvre d'initiatives et de projets de collaboration convenus par les États membres, y compris la convocation et l'organisation de vidéoconférences et de réunions en face à face, lorsque cela est possible.
8. De promouvoir la collaboration en matière de technologie, de créativité et d'innovation, en tant que possibilité de développer et de renforcer la culture dans les Amériques, avec les États observateurs permanents de l'OEA et les partenaires de la CIC, y compris les universités, les centres de recherche, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et d'autres organisations internationales dans le but de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration d'Antigua Guatemala.
9. D’exprimer notre reconnaissance à la Colombie pour son importante contribution, durant son exercice de la présidence de la CIC, à l'élaboration et à la mise en œuvre réussie du Plan de travail 2020-2022 de la Commission interaméricaine de la culture, en particulier en ce qui concerne l'organisation d'activités à l'appui des domaines prioritaires ci-après : Reconnaissance du patrimoine culturel des personnes d’ascendance africaine ; Patrimoine culturel : Identité, inclusion et productivité ; Renforcement de l'économie créative, de la diversité culturelle et du développement durable ; et Informations et indicateurs au service de la prise de décision.
10. De charger le SEDI de fournir aux autorités du processus ministériel, aux fins d’examen, un projet de plan de travail de la CIC pour la période 2023-2025.
11. De féliciter le nouveau bureau de la CIC, les autorités culturelles de l’Equateur (président), la Barbade (premier vice-président) et le Panama (deuxième vice-président) élues dans le cadre de la présente réunion et de les inviter instamment à continuer à promouvoir le travail de cette Commission.
12. De remercier le Gouvernement de la République Dominicaine pour son offre d'accueillir la Dixième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture dans le cadre du CIDI dans trois ans, conformément au cycle ministériel triennal du CIDI.
13. De remercier le Gouvernement et le peuple du Guatemala pour leur chaleureuse et généreuse hospitalité, pour leur engagement et leur contribution en vue du succès de la Neuvième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture dans le cadre du CIDI.

CIDUL00164F01